

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL
1991

ORGANES DE LA

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 183 organisations membres à raison de deux délégués par organisation.

Membres d'honneur

- M. Henri Cuttat, ancien chef ECR, Rossemaison
M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy

Le Comité et le Bureau

- MM. Jean Paupe, agriculteur, Seleute, **président***
Claude Ackermann, agr., Bourrignon, **v-président***
Bernard Beuret, chef ECR, Corban*
Gabriel Cattin, agriculteur, Le Boéchet*
Georges Roy, agriculteur, Porrentruy*
Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, **secrétaire général***
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, **secrétaire****
- Mmes Maguy Chapatte, agricultrice, La Chaux
Fabienne Girardin, agricultrice, Montmelon
Agnès Membrez, agricultrice, Courtételle
- MM. Alfred Burrus, agriculteur, Boncourt
Raymond Cerf, agriculteur, St Ursanne
François Desboeufs, agriculteur, Courgenay
Pol Donis, directeur IAJ, Delémont
Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier
Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
Ueli Frei, gérant, Courrendlin
Germain Froidevaux, agriculteur, Le Noirmont
Samuel Gerber, agriculteur, Porrentruy
Bernard Saucy, agriculteur, Lajoux
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon
Dominique Varin, agriculteur, Alle
Joseph Willemin, agriculteur, Epauvillers
- Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont**
- * membres du Bureau
** membres associés

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1991

<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>Pages</u>
<i>Le mot du président</i>	2
<i>Le verre est-il à moitié plein ... ?</i>	3
1. <i>Procès-verbal de la 16e assemblée</i>	4 - 9
<i>Résolution</i>	10
2. <i>Rapport d'activité 1991</i>	11 - 26
<i>L'année agricole 1991</i>	11
<i>"Non" au Gatt, "oui, mais..." à l'Europe</i>	12
<i>Quelle nouvelle politique agricole ?</i>	13
<i>Consultations</i>	14
<i>Une politique agricole cantonale incertaine</i>	15
<i>Mieux s'organiser pour réussir</i>	16
<i>L'économie laitière à la croisée des chemins</i>	17
<i>La coopération agricole au défi</i>	18
<i>Activités au jour le jour ...</i>	19 - 20
<i>A votre service</i>	21
<i>Centrale des blés du Jura</i>	22 - 23
<i>Centrale des oléagineux du Jura</i>	24 - 25
<i>Des raisons d'espérer</i>	26
3. <i>Programme d'activité 1992</i>	27
4. <i>Comptes 1991 et budget 1992</i>	28 - 29
<i>Bilans</i>	30
<i>Contributions professionnelles en 1991</i>	31
<i>Fonds de solidarité, exercice 1991</i>	31
<i>Rapport de vérification</i>	32
5. <i>Statistiques et renseignements divers</i>	33 - 36.

Le mot du président

Depuis quelque temps déjà, l'agriculture vit des moments difficiles, tant moralement que matériellement. L'incertitude s'installe dans les campagnes.

Incertain due aux négociations internationales dans lesquelles notre pays est engagé (GATT, Europe). Du sort de ces pourparlers dépend l'avenir, voire l'existence même de nombreuses familles paysannes.

Incertain liée aussi à la dégradation du revenu agricole, en raison notamment de la baisse du prix des céréales, du marasme sur le marché du bétail, de la hausse des charges hypothécaires et d'autres frais de production.

Incertain encore face à la politique agricole suisse. Si dans les discours, nos autorités ne manquent aucune occasion de rappeler que l'agriculture doit s'adapter aux exigences de marchés plus ouverts, dans les faits, les grandes exploitations sont pénalisées par diverses contraintes, limitations et autres exclusions.

Cette conjonction d'incertitudes peut conduire le monde paysan à deux attitudes : se résigner ou réagir. Du choix qui sera fait par la majorité dépend l'avenir de l'agriculture suisse. Le 9 janvier dernier à Berne et en d'autres lieux, les paysans ont réagi solidairement et fermement.

Si les paysans s'adressent à l'Etat, c'est qu'ils savent que son rôle est nécessaire en politique agricole. Mais ils savent aussi qu'ils doivent faire eux-mêmes des efforts d'adaptation, notamment pour réduire autant que possible les frais de production.

Quant aux organisations professionnelles, elles doivent contribuer à ces adaptations en proposant des conditions-cadres favorables, en promouvant la recherche de nouvelles perspectives, en fournissant des prestations efficaces, en encourageant la collaboration, etc.

Par son "programme d'action" actuellement à l'étude, la Chambre jurassienne d'agriculture s'efforce d'assumer son rôle.

Jean Paupe

Le verre est-il à moitié plein ou à moitié vide ?...

En cette période de recherche et d'évolution vers une nouvelle politique agricole, la perplexité, voire l'inquiétude règnent dans les campagnes. Quoique compréhensible, un tel état d'esprit est dommageable pour l'avenir de la profession, car on ne construit rien qui vaille sur un sol mouvant. Il importe donc de définir rapidement les conditions-cadre de la nouvelle politique agricole et de repartir de l'avant.

Je suis frappé par ce fait que tout projet peut être présenté en rose ou en noir selon que l'on souligne ses aspects positifs ou négatifs. Récemment, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres le message relatif aux paiements directs complémentaires. Avec d'autres mesures d'accompagnement, ce projet constitue la base de la nouvelle politique agricole. On peut le noircir à l'envi, prétendant - non sans raisons- qu'il conduira à une agriculture artificielle, salariée, administrée ...

On peut aussi considérer que la politique agricole actuelle a atteint certaines de ses limites, que les besoins et les demandes de la société ont fortement évolué, que dans les autres secteurs, le passage de la production aux services (des activités primaires et secondaires aux activités tertiaires) a signifié une revalorisation, que la réforme de la politique agricole européenne suit exactement la même voie, que dès lors, l'agriculture suisse aura moins à craindre l'intégration européenne et mondiale. En d'autres termes, on peut aussi considérer que ce nouveau cours de la politique agricole offre de nouvelles chances aux paysans suisses.

Il est vrai que tout changement important suscite de profondes réticences; cette réaction n'est rien moins qu'une loi naturelle. Il est vrai aussi que seuls ceux qui auront su s'adapter seront l'agriculture de demain. Il faut donc vouloir et pour cela, il importe d'adopter un état d'esprit positif à l'égard d'une réforme somme toute raisonnable.

Blaise Oriet

**1. PROCES-VERBAL de la 16e assemblée générale des délégués du
3 mars 1991 à 13 h 30 à Bassecourt (halle de gymnastique)**

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
 2. Désignation de scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 15e assemblée des délégués du 2.3.90 à St-Ursanne
 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1990
 5. Comptes 1990 et rapport de vérification
 6. Budget 1991
 7. Election complémentaire au comité
 8. Programme d'activité 1991
 9. Résolution
 10. Divers et propositions individuelles
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 45, le président Jean Paupe salue les délégués, les invités et la presse, qu'il remercie de sa présence pour faire connaître les préoccupations du monde agricole. Il remercie la commune de Bassecourt et la Société d'agriculture de Delémont pour leur accueil et leur collaboration. Puis le président salue particulièrement MM. Marcel Frésard, président du Parlement, Jean-Pierre Beuret, ministre de l'Economie représentant le Gouvernement, Serge Rebetez, représentant la municipalité de Bassecourt, Vincent Eggenschwiler, président de la Société d'agriculture de Delémont, Mme Brigitte Chèvre, présidente des femmes paysannes du district, MM. Henri Cuttat et Luc Fleury, membres d'honneur, Jean-François Roth, conseiller aux Etats, Gabriel Theubet, conseiller national, Bernard Beuret, chef du Service de l'Economie rurale, Gérard Quenet, vétérinaire cantonal, Pol Donis, directeur de l'Institut agricole du Jura, H.-U. Pfister, directeur de la MIBA, F. Thommet, représentant la Fédération laitière bernoise ainsi que

plusieurs députés au Parlement cantonal.

Après avoir fait part de quelques excuses, le président donne la parole à quelques invités.

Au nom du Conseil communal de Bassecourt, M. Rebetez souhaite la bienvenue aux représentants de l'agriculture jurassienne. Il relève que la mention de Bassecourt dans les documents historiques est antérieure à la naissance de la Confédération puisque l'on parle d'un moulin de Basicourt en 1160. La commune a connu un important développement, fondé principalement sur le secteur secondaire qui occupe près des deux tiers de la population active. L'agriculture ne compte plus que quatorze exploitations qui cultivent cependant près de 600 hectares. Un remaniement parcellaire intégral est actuellement en cours. M. Rebetez conclut son adresse en souhaitant de fructueux débats et en formant des vœux de prospérité à l'égard de l'agriculture jurassienne.

Se référant à la devise de la Chambre "çoli ne vait pe aidé mâ" et à la nombreuse assistance, M. Frésard, président du Parlement se dit confiant en l'avenir de l'agriculture jurassienne. Evoquant la période difficile que traverse l'agriculture, le premier citoyen du Canton indique que l'agriculture peut compter sur l'appui des autorités cantonales, car dans le Jura, nous nous connaissons tous peu ou prou et avons tous quelques racines paysannes. Après avoir dit quelques mots sur le projet C), M. Frésard félicite la Chambre d'agriculture pour sa fructueuse activité et transmet les meilleurs vœux du Parlement.

M. le ministre J.-P. Beuret se fait un plaisir d'apporter le salut du Gouvernement. Il relève que la politique agricole, figée depuis l'après-guerre, est en train d'être revue fondamentalement. Il convient de s'adapter aux données nouvelles. Les récentes décisions fédérales remplaçant l'habituelle adaptation des prix par une augmentation des paiements directs sont significatives. L'internationalisation de notre économie est probablement inéluctable. Il conviendra dès lors de réfléchir aux moyens qui permettront à l'agriculture régionale de tirer le meilleur profit de cette nouvelle orientation. A cet égard, un groupe de réflexion sera prochainement mis sur pied. Le ministre termine en souhaitant que ces évolutions soient favorables et propices à l'agriculture et au Jura.

Enfin, M. V. Eggenschwiler transmet un cordial message de la Société d'agriculture de Delémont. Après avoir rappelé les principales caracté-

ristiques de l'agriculture régionale, M. Eggenschwiler explique succinctement pourquoi les paysans de la Vallée sont opposés au projet de prolongement de la voie C.J. Il souhaite cependant que ce débat n'interfère pas avec la bonne ambiance interrégionale, notamment dans le monde agricole.

Après avoir remercié les intervenants, le président déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 180 personnes sont présentes, dont 160 délégués des organisations membres.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Marcel Ackermann, Louis Buchwalder, Maurice Comte, Maurice Fleury et Roland Humair sont désignés.

3. Procès-verbal de la 15^e assemblée des délégués à St-Ursanne

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 10 du rapport annuel 1990 envoyé aux membres. Il est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1990

Le président relève que la situation actuelle, faite surtout d'incertitudes, crée un climat pesant dans le monde paysan. Constatant que pour la première fois depuis longtemps, les prix agricoles baissent tandis que les paysans montent aux barricades –mobilisation exemplaire pour l'initiative des paysans (260.000 signatures) et pour la manifestation contre le GATT–, M. Paupe se demande à quel saint se vouer. Certainement pas au GATT, dit-il, tout en admettant qu'il faut tenir compte de l'intégration européenne.

Après avoir rappelé les conclusions d'une étude de l'USP sur les causes du coût plus élevé de la production agricole en Suisse, le président considère qu'il faut se préoccuper avant tout de l'endettement excessif, de la préservation de notre actuel taux d'auto-alimentation, de la sauvegarde du revenu paritaire et du renforcement de la collaboration et de la solidarité professionnelles.

Le président conclut son rapport en évoquant les nombreux changements de personnes intervenus à la Division cantonale de l'agriculture et en souhaitant que l'esprit d'ouverture des Jurassiens, allié à une fermeté de bon aloi, continuera de prévaloir.

Présentant le rapport d'activité, le secrétaire général M. Blaise Oriet fustige le libéralisme qui prévaut au GATT et qu'il convient de ne pas confondre avec une politique libérale. Depuis le début de l'Uruguay Round, la Chambre d'agriculture a demandé que le volet agricole soit retiré de ces négociations.

Abordant le dossier de l'intégration européenne, M. Oriet considère que l'approche est beaucoup plus globale que celle du GATT et que moyennant une adaptation progressive de l'agriculture suisse et de la politique agricole européenne, cette intégration -par ailleurs inéluctable selon l'une ou l'autre modalité- ne sacrifiera pas l'agriculture suisse.

Le secrétaire général évoque également divers aspects de la politique agricole suisse qui est en train de prendre un nouveau cours. En ce qui concerne les paiements directs, la CJA plaide depuis toujours pour conserver un rôle déterminant aux prix moyennant compensation des handicaps généraux (suisse) et des handicaps régionaux. M. Oriet aborde encore divers thèmes ayant trait à la politique cantonale, à la fiscalité et à la coopération agricole notamment, avant de conclure en ces termes :

"L'avenir est imprévisible, c'est vrai, mais cela ne signifie pas qu'il sera pire que le présent ou que le passé. Il faut conserver un état d'esprit positif, car la résignation est mère de la défaite. Dans les situations difficiles, c'est la compétence et les qualités humaines qui font la différence. Il faut miser sur la formation, l'information, la lucidité, le courage, la solidarité et l'unité".

Ces rapports ne suscitent pas de discussion et sont approuvés tacitement par l'assemblée.

5. Comptes 1990 et rapport de vérification

Les comptes 1990 figurent aux pages 27 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. Jean-François Schaffner, ils sont approuvés sans avis contraires.

6. Budget 1991

Le budget est proposé aux pages 28 et 29 du rapport annuel. Commenté par le secrétaire général, il est approuvé à une majorité évidente.

7. Election complémentaire au comité

Le président rappelle que les statuts permettent la désignation de deux membres élus pour leur fonction. L'année dernière, afin de garantir la présence d'un député pour assurer la liaison avec le Parlement, nous avons laissé l'un de ces postes vacant. Deux membres actuels du comité ayant été élus au Parlement, le comité est d'avis que ce siège devrait être dévolu à l'Institut agricole de Courtemelon, qui a proposé la candidature de M. Pol Donis, directeur.

Aucune autre proposition n'étant faite par l'assemblée, M. Donis est élu membre du comité par acclamation.

8. Programme d'activité

Ce programme est proposé à la page 27 du rapport annuel. Lu et commenté par le secrétaire général, il est approuvé tacitement par l'assemblée.

9. Résolution

Lue par B. Oriet, la résolution reproduite sur la page suivante du présent rapport est approuvée à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Le président indique qu'il a prié M. Bernard Beuret, nouveau chef du Service de l'économie rurale, de présenter quelques considérations sur la situation de l'agriculture et sur la politique agricole.

Remerciant la Chambre d'agriculture pour la tribune qui lui est offerte, M. B. Beuret rappelle que depuis l'entrée en souveraineté, un accent particulier a été porté sur les améliorations foncières. Actuellement, nous nous trouvons devant un problème de financement aigu qui exige soit d'accroître les moyens, soit d'échelonner les projets.

M. Beuret évoque aussi les efforts consentis pour promouvoir la formation en économie familiale et les problèmes apparus dans la Commission des experts bovins de la tachetée rouge.

Constatant que la politique agricole suisse évolue parallèlement à celle de l'Europe, M. Beuret est d'avis que cet infléchissement peut aussi offrir de nouvelles chances à l'agriculture jurassienne.

Parlant du rôle de son Service, M. Beuret estime qu'il doit aussi se soucier de promotion de l'agriculture cantonale et à cet égard, il souhaite le maintien des bonnes relations avec la Chambre d'agriculture. Il annonce aussi le transfert du Service de l'économie rurale à Courtemelon, après rénovation de la Villa. Quant aux tâches des cantons en matière agricole, elles auront plutôt tendance à s'accroître, dans le cadre d'une politique moins axée sur les marchés.

Le chef du Service cantonal de l'agriculture conclut en espérant pouvoir compter aussi sur une certaine compréhension de la part des milieux agricoles.

Discussion générale

M. M. Oувray s'interroge sur le sens et la portée de l'initiative agricole lancée par divers milieux (écologistes, petits paysans, etc.).

M. Claude estime que l'agriculture ne doit pas être réduite à un rôle de gardienne de l'environnement. Une culture régénère sans doute mieux l'air qu'une jachère ! L'intervenant se déclare également favorable au projet de prolongement de la voie CJ.

Le secrétaire général répond à ces deux interventions. En ce qui concerne le projet CJ, la Chambre jurassienne d'agriculture définira sa position pour la votation populaire en concertation avec les organisations agricoles régionales, notamment avec la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau et la Société d'agriculture de Delémont.

M. B. Beuret émet encore quelques remarques au sujet de la prise en compte des problèmes liés à l'environnement dans le cadre de la nouvelle politique agricole.

La discussion n'étant plus utilisée, le président remercie les participants, forme des vœux pour que l'agriculture retrouve bientôt des perspectives plus motivantes et plus stables et clôt l'assemblée à 16 h 10.

Le secrétaire : Blaise Oriet

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 1er mars 1991 à Bassecourt, 160 délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté la résolution suivante :

- § La Chambre d'agriculture constate que dans le Jura, le revenu agricole a baissé de près de 25 % en 1990 par rapport à 1989. Pour 1991, les prix agricoles n'ont pas été adaptés alors que les coûts de production et le coût de la vie augmentent constamment. Par conséquent, une nouvelle baisse du revenu agricole est probable en 1991.
- § La Chambre d'agriculture dénonce vivement cet état de fait. Comme les autres citoyens, les agriculteurs ont droit à un revenu équitable tenant compte des coûts et du niveau de vie en Suisse. La part de la production indigène aux dépenses alimentaires des ménages suisses est d'à peine 25 %; elle représente env. les 5 % des dépenses totales de ces mêmes ménages. Par conséquent, l'influence des prix à la production sur le renchérissement est minime. Actuellement, les prix des céréales et du bétail de boucherie sont nettement inférieurs à ceux de l'année dernière alors que le prix du pain et de la viande ont sensiblement augmenté !
- § La Confédération envisage de compenser l'insuffisance du revenu agricole par des paiements directs généralisés. La Chambre jurassienne d'agriculture n'est pas opposée au principe de ce nouvel instrument de politique agricole, mais il doit être utilisé comme moyen compensatoire et complémentaire; la priorité doit rester au revenu basé sur les productions et les prix dans toutes les régions.
- § La Chambre d'agriculture exprime son inquiétude au sujet des mesures d'orientation de la production céréalière actuellement en discussion. Les zones céréalières marginales telles que le canton du Jura seraient particulièrement pénalisées. L'abandon partiel de la production céréalière dans ces régions conduirait à une intensification indésirable dans les zones les plus favorables et à une baisse généralisée des prix. On assisterait à un transfert de production en direction du secteur déjà surchargé du bétail, avec là aussi un effondrement durable des prix. Il paraît évident que toutes les régions de production seraient perdantes. En conséquence, la Chambre jurassienne d'agriculture s'oppose fermement à ce train de mesures.
- § Les négociations du GATT reprennent à Genève. Le GATT réduit l'ensemble des problèmes et des valeurs au plus petit commun dénominateur quantitatif afin de les intégrer dans une pure rationalité commerciale. La concentration industrielle de la production agricole que cette logique implique entraîne des conséquences aberrantes telles que la destructuration sociale de pays entiers, la dépendance alimentaire, l'exode rural, la multiplication des transports. Songeons par exemple à l'approvisionnement quotidien en denrées alimentaires de base d'une ville comme Mexico, comptant vingt millions d'habitants ! La Chambre jurassienne d'agriculture a toujours considéré qu'il était irresponsable d'intégrer l'agriculture dans le système du GATT. Elle demande que le dossier agricole soit retiré du cycle de l'Uruguay round.
- § Considérant que la résignation est mère de la défaite, la Chambre d'agriculture invite les paysans jurassiens à conserver un état d'esprit positif dans la situation imprévisible que subit présentement l'agriculture et à miser sur la compétence, le courage et la solidarité.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1991

L'année agricole 1991 fut une année de contrastes selon d'où on la regarde. Les conditions atmosphériques et les rendements ont été généralement satisfaisants, tandis que les coûts et surtout certains prix à la production ont évolué de manière défavorable. Quant au climat politique, marqué par les incertitudes et les menaces, il a été particulièrement pénible. Tout cela brosse le tableau d'une année agricole plutôt difficile.

Après un mois de mars ensoleillé, le retour de la neige et de très fortes gelées en avril a causé d'importants dégâts, notamment aux arbres fruitiers. La fin du printemps fut humide alors que l'été 91 fut chaud et sec. Les pluies ne réapparurent qu'avec l'automne, avec un froid précoce dès la fin octobre.

Les rendements des céréales et du colza ont été généralement bons. La sécheresse estivale a surtout affecté la production de regain, de betteraves, de pommes-terre et de soja, à savoir les récoltes tardives. Dans certaines régions, l'approvisionnement en fourrages est fortement déficitaire.

Selon les estimations, la production laitière aurait augmenté d'env. 3 % par rapport à 1990. Le marché du bétail bovin a particulièrement souffert d'une surproduction chronique : les prix ont encore nettement baissé par rapport à l'année précédente où ils étaient déjà bas. La perte de revenu pour les producteurs est très importante et les moins-values n'ont presque pas été répercutées aux consommateurs. Cette situation a engendré de nombreuses réactions justifiées des producteurs et de leurs organisations. Plus que jamais, le marché de la viande donne l'impression d'être manipulé par ceux qui se situent entre les producteurs et les consommateurs, avec une certaine complaisance des autorités de surveillance.

Compte tenu de tous ces éléments, le manque à gagner de l'agriculture est important en 1991.

"Non" au GATT, "Oui, mais..." à l'Europe

Une fois encore, les négociations de l'Uruguay Round du GATT ont défrayé la chronique en 1991. Les propositions finales du directeur Dunkel, publiées en plénières de fin d'année -était-ce calculé ?- ont suscité un vif émoi dans les milieux agricoles. Malgré la période peu propice, les manifestations de protestation paysannes ont réuni trente mille personnes le 9 janvier dernier, ce qui, soit dit en passant, atteste d'une capacité de mobilisation remarquable du monde agricole.

Il faut dire que les propositions de M. Dunkel auraient des conséquences catastrophiques pour l'agriculture suisse. En effet, par le jeu cumulé des dates de référence, de la tarification puis de la réduction de toutes les mesures de protection douanière, de la réduction des aides à l'exportation et des mesures de soutien internes, on acculerait l'agriculture suisse à la faillite.

Considérant que les principes du GATT sont incompatibles avec ceux qui régissent l'agriculture, la CJA prône depuis plusieurs années le retrait du dossier agricole de l'Uruguay Round. Ces derniers temps, nous avons eu la satisfaction de constater que cette position était relayée, notamment par l'USP.

Le dossier "Suisse-Europe" a beaucoup évolué en 1991. Le traité sur l'Espace économique européen est à peu près sous toit et il est question d'une votation populaire à la fin de cette année. Pour l'agriculture, le traité EEE serait la forme idéale d'association à l'Europe.

Il semble que nos autorités envisagent maintenant l'adhésion à la Communauté européenne. Une adhésion aurait des conséquences importantes pour l'agriculture suisse, qui serait progressivement régie par la politique agricole commune (PAC) définie à Bruxelles. A notre avis, la PAC doit beaucoup évoluer (elle est en train de le faire) pour que l'agriculture suisse puisse souscrire à une adhésion. La perspective européenne est cependant moins dommageable pour l'agriculture que celle du GATT. Or, l'Europe est d'ores et déjà notre rempart face au GATT.

Quelle nouvelle politique agricole ?

Sous la pression de contraintes extérieures (GATT, intégration européenne), mais aussi sous celle de problèmes internes (accroissement de la productivité, stagnation de la demande, exigences écologiques), la Suisse est en train de définir une nouvelle politique agricole.

Il est question notamment d'introduire davantage de libéralisme dans la production agricole (baisse des prix, évolution des structures) et de compenser en partie la perte de revenu par des paiements directs, justifiés par les tâches d'intérêt général assumées par l'agriculture. L'exploitation et la surface seraient les principaux critères d'attribution des paiements directs. (Signalons que la PAC évolue dans le même sens).

Ce modèle est inquiétant dans la mesure où il transfère au contribuable une partie des charges qui incombent actuellement au consommateur. Or, pour de nombreuses raisons, ce transfert est malsain et peu assuré. C'est pourquoi la Chambre jurassienne propose l'alternative des **paiements compensatoires**. Il s'agit de compenser d'une part les handicaps généraux de l'agriculture suisse et d'autre part, les handicaps naturels de certaines régions. Moyennant ces compensations, ce sont les prix qui doivent assurer le revenu équitable des exploitations gérées rationnellement.

La politique agricole résultant de ces deux modèles est totalement différente : arbitraire, assujettissante, bureaucratique et aléatoire dans le premier cas, elle est cohérente, équitable, dynamique et pour tout dire économique dans le second.

Il semble malheureusement que sous la pression du GATT et d'intérêts peu avisés, on soit en train de se fourvoyer dans le premier modèle. Mais le second a sa cohérence interne pour lui et nous pensons que tôt ou tard -mais après quels dégâts ?-, c'est celui-ci qui s'imposera. Peut-être que les impulsions correctrices viendront de la Communauté européenne, lorsque la folie gatt'euse de l'Uruguay Round sera surmontée.

Consultations

Comme chaque année, notre Chambre d'agriculture a été consultée pour plusieurs projets de loi ou d'ordonnance fédérales ou cantonales, voire pour la composition de commissions. Sur ce dernier point, on mentionnera la Commission cantonale pour la formation professionnelle agricole. Quant aux projets législatifs, on relèvera notamment :

- La **politique agricole avec des paiements directs complémentaires**. Il s'agit de toute la problématique évoquée dans le chapitre précédent. Considérant l'importance de ce thème, la CJA a élaboré un dossier étayant notre analyse sur la différence fondamentale entre une politique de paiements directs et une politique de paiements compensatoires. Ce dossier a été remis à diverses autorités et organisations fédérales et cantonales.
- **L'ordonnance fédérale sur la production végétale et l'exploitation extensive**. Il s'agit du dispositif d'application des mesures d'orientation de la politique céréalière définies en 1990. La CJA s'est notamment battue avec persévérance et arguments pour le maintien de la zone intermédiaire élargie dans le régime compensatoire. Avec d'autres organisations, nous avons aussi défendu divers amendements au projet. En général et quoique nous restions sceptiques sur certaines mesures -céréales extenso, par exemple-, nous sommes assez satisfaits des modifications apportées après la consultation.
- Chapitre "**formation professionnelle**" de la loi fédérale sur l'agriculture. Cet objet a été étudié en collaboration avec les instances cantonales compétentes (Commission de la formation professionnelle et Institut agricole du Jura). Il est notamment question d'adapter la formation professionnelle à la situation et aux exigences actuelles de l'agriculture.
- Parmi les autres projets, on citera encore la **loi cantonale sur les déchets**, **l'ordonnance fédérale concernant le traitement des déchets carnés**, **l'ordonnance fédérale relative aux permis pour l'utilisation des produits pour le traitement des plantes**, **l'ordonnance fédérale sur l'utilisation des pommes-de-terre**, diverses **ordonnances fédérales concernant la protection des sites marécageux**, une modification de **l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux**. Certaines de ces études ont été menées de concert avec la FSASR.

Une politique agricole cantonale incertaine

Les rapports de la Chambre d'agriculture avec les instances cantonales ont souvent été marqués par l'ambiguïté : on pourrait parler d'une sorte de "coopération conflictuelle". Nous avons l'impression que l'Etat nourrit certains a priori à l'égard du monde agricole et qu'il n'apprécie pas à sa juste valeur le rôle socio-économico-culturel de l'agriculture dans un canton comme le nôtre.

Cette impression a été confirmée par la manière dont est intégrée et dont est traitée l'agriculture dans le 3e programme de développement économique (1991-1995), manière qui est rien moins que lamentable.

D'un autre côté, nous reconnaissons qu'un effort important a été consenti en matière d'amélioration des structures (avec l'accélération du programme de remaniements parcellaires, notamment) et en matière de formation professionnelle (avec la réhabilitation de l'Institut agricole), à savoir dans les domaines où le Canton a une responsabilité particulière en politique agricole.

La poursuite du programme d'assainissement des structures achoppe de plus en plus aux restrictions budgétaires cantonales et fédérales. Dans le contexte actuel marqué par plus de compétitivité, il s'agira de trouver des solutions pour mener ce programme à chef. Si l'on prétend disposer de ressources suffisantes pour financer le projet aberrant d'une deuxième ligne ferroviaire dans la Vallée, le manque de moyens paraît relatif ou sélectif.

Actuellement, un groupe de travail cantonal s'efforce de réfléchir aux conséquences de l'intégration européenne et de la nouvelle politique agricole pour l'agriculture jurassienne, compte tenu de ses spécificités structurelles, naturelles et géographiques.

Des contacts réguliers ont également lieu avec divers services de l'Etat ou avec la Division de l'agriculture. Même s'ils sont parfois difficiles, ces contacts nous paraissent souhaitables et utiles. Nous persévérons donc dans la ligne de la concertation et de la collaboration.

Mieux s'organiser pour réussir

Il y a en Suisse des milliers d'organisations agricoles de toute nature; dans le seul Canton du Jura, on en compte plus de 200. La crise de restructuration qui affecte aujourd'hui l'agriculture concerne autant ces organisations que les exploitations paysannes elles-mêmes. Le défi est à peu près le même pour les unes et les autres (davantage d'efficacité, de souplesse, réduction des coûts, etc.) et leur destin est d'ailleurs lié.

Une réflexion générale est actuellement en cours dans ce domaine. Il s'agit de prendre en compte les nouvelles données de la politique agricole, mais aussi la structure fédéraliste et les conditions très diversifiées du pays.

Au niveau de la défense professionnelle générale, il faut rétablir plus de cohérence et de solidarité entre les divers secteurs sans escamoter les intérêts particuliers et les réalités régionales. Selon les conclusions d'un groupe d'experts, l'Union suisse des paysans devrait mieux fédérer les divers secteurs (lait, céréales, producteurs de bétail, betteraviers, etc.) d'une part, et s'appuyer plus fermement sur les organisations faïtières cantonales (Chambres d'agriculture) d'autre part. Cette esquisse nous paraît intéressante. Il s'agira aussi de ne pas négliger les spécificités et la personnalité romandes.

Une réforme de la presse agricole est également à l'étude, notamment en Suisse alémanique. En Suisse romande, on peut souhaiter une fusion de l'"Agri-Hebdo" et du "Producteur de lait". Cette rationalisation devrait permettre d'assurer une information professionnelle optimale tout en dégagant des moyens pour une politique de marketing et d'information générale plus dynamique. Le processus de concentration dans les organisations à but économique sera abordé dans les prochains chapitres.

Restructurer ne signifie pas renier, ni dénier. Le succès des manifestations paysannes de la fin 90 et du début 92 et celui de l'initiative des paysans (260.000 signatures) atteste de l'efficacité d'une organisation très décentralisée. Il faut aussi prendre ce fait en considération.

L'économie laitière à la croisée des chemins

Ce printemps, les producteurs de lait seront appelés à prendre des décisions cruciales pour leur avenir. Relevons que compte tenu des conditions de production en Suisse et dans le Jura en particulier, le destin de la production laitière conditionnera celui de l'agriculture.

Dans les pays développés, la distribution des produits alimentaires s'est concentrée de façon outrancière; en Suisse par exemple, deux distributeurs contrôlent environ les deux tiers de ce marché, voire davantage pour certains produits. De plus, la concurrence internationale accroît les exigences de compétitivité.

Ces évolutions impliquent une rationalisation et une meilleure coordination de l'offre des produits laitiers, en main des Fédérations laitières. Ce fait n'est contesté par personne. Ce qui est par contre discutable, ce sont les moyens envisagés par les directions des Fédérations pour parvenir à ce résultat. En bref, il est question de fusionner toute la filière laitière sur la base du droit des sociétés anonymes (les Fédérations deviendraient des SA réunies dans une société holding chargée de gérer l'ensemble).

Le comité de la Chambre d'agriculture a discuté de ces perspectives avec la direction de la MIBA. Après réflexion, il nous semble que l'opération proposée va trop loin dans la dépossession de pouvoir des producteurs de lait et dans la concentration. Elle nous paraît aussi menée dans la précipitation. Elle risque d'inféoder la production aux critères purement commerciaux et ne tient pas suffisamment compte des réalités suisses (fédéralisme, notamment). Nous pensons qu'il existe des formules moins drastiques et moins spoliatrices pour coordonner et rationaliser l'activité des Fédérations laitières. Par ailleurs, l'enjeu est si important qu'il requiert un débat large et ouvert.

Pour ces raisons notamment, nous souhaitons que l'on sursoie à la fusion proposée et que les assemblée de 1992 ne soient consacrées qu'à l'information.

La coopération agricole au défi

Dans le secteur des coopératives agricoles de service (fédérations et coopératives régionales), le débat sur le processus de concentration est lancé depuis plusieurs années. Le concept de marketing LANDI s'est imposé peu ou prou en Suisse (mais pas dans le Jura). Certains voudraient aller bien au-delà d'un concept de marketing et réaliser une intégration verticale sur le modèle de ce qui existe dans le rayon de la fédération UCAR.

A notre avis, une telle intégration est incompatible avec l'esprit et la réalité de la coopération agricole. Nous souhaitons le maintien de coopératives régionales fortes, bien structurées et performantes.

Dans le Canton du Jura, la coopération agricole est en crise; des coopératives régionales importantes sont en difficulté. Ces faits semblent contredire le modèle coopératif que nous prônons. A notre avis, la situation actuelle résulte plutôt d'erreurs d'appréciation et de gestion, d'une absence de coordination de la politique coopérative jurassienne et du rôle ambigu joué par la fédération VLG dans le Jura.

L'avenir de la coopération agricole jurassienne se jouera probablement ces prochaines années. L'intégration verticale sous l'égide du VLG, voire d'une société holding LANDI suisse, priverait notre région de tous moyens et pouvoirs coopératifs. Les conséquences seraient accentuées par l'évolution dans le secteur laitier (à terme, les sociétés de laiterie deviendront des amicales de producteurs). Les développements récents dans le secteur avicole (régression drastique des effectifs, suppression intempestive de la sous-centrale SEG de Delémont) donnent un avant-goût de ce qui nous attend. (Voir aussi les problèmes de la Société des sélectionneurs jurassiens).

Ces perspectives devraient susciter une prise de conscience et un sursaut dans le Jura. La question est celle-ci : veut-on préserver des moyens coopératifs autonomes chez nous ? Il est minuit moins cinq !

Activités au jour le jour ...

La Chambre d'agriculture est sollicitée pour des problèmes aussi nombreux que divers, relevant de la défense professionnelle, de la politique agricole fédérale et cantonale (avec leurs multiples aspects), de la promotion agricole, de la représentation auprès des instances professionnelles romandes et suisses et d'autres milieux, de l'information, sans compter les nombreuses tâches administratives qui assurent une part importante des ressources.

En 1991, le comité s'est réuni à cinq reprises et le bureau une vingtaine de fois. En cette époque de réforme de la politique agricole, les ordres du jour sont souvent touffus, les objets à examiner sont importants et complexes et les séances tirent en longueur. Il faut aussi savoir conserver du recul, pour ne pas se laisser abattre. Il convient en particulier de ne pas prendre pour argent comptant tout ce qui se dit et surtout tout ce qui s'écrit, confiant que les faits se chargent souvent de sanctionner certaines analyses légères, mesquines sinon malveillantes.

La politique agricole étant principalement fédérale, l'Union suisse des paysans a, sur le plan professionnel, un rôle primordial. En outre, de nombreuses questions sont abordées sur le plan romand, sous l'égide de la FSASR. Le secrétariat assume la représentation auprès de ces deux instances qui ont institué des conférences périodiques (env. 6 fois l'an à la FSASR et 4 fois l'an à l'USP) réunissant les secrétaires des organisations faitières cantonales. Cette concertation fédéraliste a donné de bons résultats et est appelée à se développer encore, tant sur le plan suisse que romand.

La Chambre d'agriculture et notamment le secrétariat s'investit également beaucoup dans le domaine de l'information. Rappelons que la CJA est co-éditrice de l'hebdomadaire Agro-Hebdo, dont elle assume la Rédaction jurassienne -impliquant certaines tâches administratives-. Sous l'égide de la Communauté de travail du Jura (CTJ, organe franco-suisse), la Chambre jurassienne

participe à un important projet de sensibilisation publique sur le rôle multiforme de l'agriculture dans un espace rural tel que celui du massif du Jura franco-suisse. Notre secrétariat appuie également diverses actions patronnées par d'autres organisations, telles que les journées d'information consacrées à la viande ou à l'agriculture ou certaines actions des paysannes jurassiennes. Nos secrétaires sont également sollicités pour répondre à diverses prises de position dans la presse. Tout cela brosse le tableau d'une activité assez conséquente dans le domaine de l'information et de la sensibilisation.

Dans le cadre de la Commission transfrontalière, le secrétariat s'est aussi beaucoup engagé pour tenter de résoudre par la conciliation les problèmes apparus avec le Département français du Doubs.

L'activité au jour le jour est faite aussi de la participation aux assemblées de plusieurs organisations membres (il est impossible de répondre favorablement à toutes les invitations), de l'organisation de diverses entrevues, de collaboration à la solution de divers problèmes, de réponse à de nombreuses consultations.

Conformément à son but statutaire chargeant la CJA de "favoriser la concertation entre les organisations agricoles jurassiennes et de coordonner leur action en vue de la promotion de l'agriculture", votre Chambre d'agriculture s'efforce actuellement de définir un **programme d'action** qui retiendra certains thèmes prioritaires pour lesquels on tentera de définir les développements souhaitables et les moyens à mettre en oeuvre dans ce but. Ces thèmes constituant l'essentiel du programme d'activité, nous y renvoyons le lecteur.

Si l'on tient compte des importantes tâches administratives (dans le domaine des Centrales et des assurances notamment), de la participation aux multiples séances internes et externes, des consultations et des tâches liées à l'actualité quotidienne, on se rend compte que la CJA assume pleinement sa mission avec des moyens relativement restreints.

A votre service

Deux millions de salaires assurés dans le cadre de l'assurance globale maladie et accidents, un demi-million de salaire coordonné LPP, Fr. 186'090.- de primes encaissées et 202 exploitations affiliées. Voilà pour les résultats ... Mais en parallèle, que de litiges traités par notre secrétariat, ce qui représente un énorme volume de travail.

La publicité est payante : preuve en a été donnée pour le service de consultation juridique. Vingt-huit demandes de consultation en l'étude de notre avocat conseil. Cet engouement sans précédent est à mettre sur le compte d'une petite annonce mensuelle dans les colonnes du Memento de l'Agri Hebdo.

Mais il n'y a pas eu que des sujets de réjouissance : une modification de l'ordonnance fédérale sur l'assurance maladie et maternité (premier pas vers la révision globale de la loi ?) a eu pour effet immédiat de ne plus permettre l'assurance des employé(e)s agricoles dans le cadre d'un contrat d'assurance collective et avec des taux de primes en pourcent du salaire.

Deux solutions étaient possibles : soit dire à nos employeurs assurés d'affilier leur personnel dans une caisse-maladie, soit créer et offrir une assurance professionnelle. C'est cette dernière solution qui a été choisie. En un temps record (quelques mois), l'Union suisse des paysans a mis sur pied sa propre caisse-maladie. Elle porte le doux nom de **AGRISANO**, ses tarifs minimaux par canton ont été fixés par l'Office fédéral des assurances sociales. Ils sont plus chers que l'ancien système au pourcent du salaire, mais concurrentiels avec les tarifs des caisses-maladie. Le système de la prime par tête, qui permet d'échelonner les tarifs selon l'âge des employé(e)s a été choisi.

A terme, le contrat collectif de l'USP avec les caisses-maladie et le collectif ACA de la caisse-maladie bernoise subiront le sort de notre contrat d'assurance pour le personnel. Cette évolution est d'ores et déjà prévue : **AGRISANO** deviendra dans quelques années, la caisse-maladie professionnelle de toutes les familles agricoles de Suisse

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1989 à 1991,
par centre de réception (1991 = estimation) :

Centre de réception	1 9 8 9		1 9 9 0		1 9 9 1	
	to.	%	to.	%	to.	%
c/c Alle	10.925	53,4	8.300	51,7	9.700	51,6
c/c Porrentruy	3.064	15,0	2.843	17,7	3.550	18,9
c/c Delémont	2.847	13,9	1.851	11,6	1.950	10,4
c/c Vicques	1.627	8,0	1.315	8,2	1.550	8,2
c/r Courtételle	1.423	7,0	1.311	8,2	1.550	8,2
c/i Bassecourt	480	2,3	360	2,2	435	2,3
Centrale + divers	83	0,4	63	0,4	65	0,4
Total Jura	20.449	100	16.043	100	18.800	100

L'Ajoie produit environ les 70 % des céréales panifiables jurassiennes.

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées)

Année	Centrale Jura	Total suisse	Part du Jura
	to.	to.	%
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	15.500	564.470	2,75
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.913	436.350	2,96
1988	16.926	531.853	3,18
1989	20.449	624.900	3,27
1990	16.043	538.795	2,98
1991 (estimation)	18.800	580.000	3,24

Répartition des livraisons par classes, 1987-1990 (source AFB)

Classes	Suisse				Jura
	1987	1988	1989	1990	1990
Fr. Ia	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1
Fr. Ib	20,1	15,0	11,1	9,5	10,6
Fr. Ic	57,0	67,1	70,5	68,9	57,2
Fr. II	16,3	12,2	14,0	17,4	21,8
Fr. III	1,3	2,6	2,7	3,1	8,4
Fr. IV	4,0	2,5	1,2	0,6	1,7
Fr. V	0,9	0,3	0,3	0,4	0,2
Total	100	100	100	100	100

Classes et prix des céréales panifiables en 1991 et 1992

Classes	1 9 9 1		1 9 9 2	
	Prix		Classes	Prix
Fr. Ia	112,-)))	Fr. I	105,-
Fr. Ib	107,-			
Fr. Ic	104,-			
Fr. II	103,-		Fr. II	102,-
Fr. III	99,-		--	--
Fr. IV	98,-		Fr. IV	98,-
Fr. V	94,-		Fr. V	94,-
Seigle	105,-		Seigle	105,-
Epeautre	98,-		Epeautre	98,-

Dès 1992, la classe III fait partie de la classe V.

Evolution des cultures de céréales et de colza dans le Canton du Jura de 1985 à 1991 (sans les cultures sur France) -en hectares-

	1985	1987	1989	1991
Céréales panifiables	2.870	3.250	3.520	3.350
Céréales fourragères	4.420	4.600	5.400	5.870
Maïs-grain	330	360	600	455
Colza (contingent)	580	710	710	710

-source : ECR-

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza en 1989, 1990 et 1991

		<u>1 9 8 9</u>	<u>1 9 9 0</u>	<u>1 9 9 1</u>
Contingent cantonal	Ha	710	710	710
Quantité livrée (sec)	To.	2.281,6	2.262,8	2.297,6
Rendement moyen	Kg/are	31,8	31,0	32,0
Montant brut	1000 Fr.	4.670,6	4.634,9	4.709,8
Prix brut effectif (prix base = 205.-)	Fr./q	204,71	204,83	204,99
Frais de condition- nement	Fr./q	14,91	14,69	14,57
Nombre de livreurs*	u	284	303	312

* Dix à quine livreurs proviennent des cantons de BE + SO.

Livraisons de colza depuis 1979, par centre de ramassage

<u>Année</u>	<u>A L L E</u>	<u>PORRENTROY</u>	<u>DELEMONT</u>	<u>T O T A L</u>
	Kg	Kg	Kg	Kg
1979	723.267		129.190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865.200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172.068	1.186.710
1983	813.572		233.736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815.500		252.690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573
1990	1.482.950	396.951	382.896	2.262.797
1991	1.418.375	464.167	415.039	2.297.581

Avec une surface identique (710 hectares), les rendements des cinq dernières années ont toujours tourné autour de 30 kg/are. Le colza est une plante particulièrement bien adaptée aux conditions jurassiennes et sa culture paraît parfaitement maîtrisée.

Principaux résultats de la culture du soja de 1988 à 1991

		<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>
Nombre de producteurs	u	71	61	52	35
Surface cultivée	ares	6.300	7.300	6.350	5.000
Surface par producteur	ares	89	120	122	143
Quantité livrée (y-c. sem.)	To.	148,7	155,0	113,3	89,9
Rendement moyen (sec)	Kg/are	23,6	21,3	17,8	18,0
Prix brut (base = 205.-)	Fr./q	205,5	204,3	205,2	205,-
Frais de conditionnement	Fr./q	15,0	15,1	13,8	11,9

Force est de constater que jusqu'à présent, cette nouvelle culture n'a pas tenu ses promesses dans le Jura. Les résultats sont généralement inférieurs à la moyenne suisse. Les quatre années, le soja a souffert du sec à une période cruciale de son cycle végétatif. Les techniques culturales (choix des parcelles, désherbage notamment) présentent encore des lacunes. Certains producteurs obtiennent des rendements intéressants.

Considérations diverses

Suite à une augmentation massive de la taxe de commercialisation (multipliée par dix !), la Centrale des oléagineux a organisé la reprise des tourteaux de colza de la récolte 1990. Du 1er août 1990 au 31 juillet 1991, ce sont ainsi plus de 1.400 tonnes de tourteaux qui ont été repris au nom des producteurs. Il s'agissait de la dernière campagne, les tourteaux étant dorénavant commercialisés directement par les Huileries.

La Centrale des blés a également eu une activité supplémentaire importante pour le contrôle et le paiement des quantités franches pour les panifiables. 643 cartes de livreurs, dont 69 attestant des livraisons de moins de 5.000 kg ont été enregistrées. Compte tenu du remboursement intervenu, la taxe moyenne payée par les producteurs pour la récolte 1990 s'est montée à Fr. 6,63 par quintal.

Pour l'année en cours, si l'on table sur les mêmes coûts de mise en valeur qu'en 90 (Fr. 37,58/q) et sur des livraisons de 580.000 tonnes, on peut s'attendre à une ristourne d'env. 1,50 Fr./q.

Des raisons d'espérer ... (en guise de conclusion)

Le nouveau cours de la politique agricole offre aussi des raisons d'espérer pour l'agriculture suisse. Situons notre conclusion dans cette perspective.

Dans le cadre du GATT, le rôle multifonctionnel de l'agriculture, déjà pris en compte par la politique agricole suisse, est en voie d'être reconnu sur le plan international. On peut aussi espérer que le respect de règles commerciales par tous favorisera l'évolution vers des prix mondiaux plus "vrais", c'est-à-dire plus élevés.

La réforme de la politique agricole européenne tend à rapprocher la PAC des conceptions suisses. Le maintien d'un tissu agricole dans toutes les régions est un objectif mieux reconnu.

La sensibilité de la société moderne aux critères écologiques (agriculture respectueuse de l'environnement, produits typiques, authenticité, nuisance des transports, etc.) accroît les atouts de l'agriculture paysanne par rapport à l'agriculture industrielle.

Les récents dispositifs fédéraux en matière de politique agricole sont plus équilibrés qu'on pouvait le craindre. Le principe est "prix, quantités et rationalisation autant que possible, paiements directs autant que nécessaire". Les formulations sont ouvertes et permettront d'infléchir les mesures dans un sens ou dans l'autre, selon les possibilités et les exigences du moment. L'engagement de la profession est sollicité et encouragé.

Il y a certes aussi des motifs d'inquiétude, mais somme toute, les perspectives positives paraissent suffisantes pour rétablir la confiance, nécessaire à de nouvelles motivations.

Il convient enfin de méditer cette pertinente maxime et de s'inspirer de sa leçon :

"Le déclin commence lorsque nous ne nous demandons plus ce que nous pouvons faire, mais ce qui va nous arriver !"

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1992

Le Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture a décidé de définir un **programme d'action** afin de fixer les priorités de l'action professionnelle compte tenu des exigences actuelles et des évolutions prévisibles (telle que l'intégration européenne). Les thèmes suivants ont d'ores et déjà été retenus :

- **Sauvegarder une structure de coopération régionale** (voir le chapitre "La coopération au défi").
- **L'économie laitière** : faut-il promouvoir la production fromagère dans le Jura ? Avenir de certaines fromageries (p. ex. Develier, seule fromagerie dans le district de Delémont). Développements de la politique laitière.
- **Organisation de l'élevage bovin** : la production bovine est le principal atout de l'agriculture jurassienne face à l'Europe. Comment dynamiser notre élevage bovin ?
- **Production porcine et avicole** : ces productions complémentaires aux secteurs laitier et céréaliier régressent dans le Jura. Comment les réactiver ?
- **Diversification des activités** : tourisme à la ferme, vente directe, arboriculture; utilisation des surfaces disponibles.
- **Répondre aux nouveaux besoins fiduciaires** : généralisation de la comptabilité fiscale, production contractuelle et associative, appui à la gestion, coordination avec la vulgarisation.
- **Fonds d'investissement cantonal** : réactualiser l'idée d'un tel fonds; préciser les besoins et les possibilités de financement.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture est associée au groupe de travail cantonal chargé de réfléchir aux adaptations souhaitables de la politique cantonale compte tenu de la nouvelle politique agricole suisse et des échéances internationales.

Pour le reste, la Chambre d'agriculture suivra l'actualité (politique agricole, droit foncier rural, Transjurane, projet CJ, politique sociale, problèmes liés à l'environnement, information, etc.).

Dans tous ces domaines, la CJA s'efforcera de prendre les mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

4. COMPTES 1991 ET BUDGET 1992

4.1. Compte de pertes et profits

Produits :

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des Fédérations (VLG, MIBA, Milchverband)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (centrales, assurances, Agri-Hebdo, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges :

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs et divers (matériel, fournitures, imprimés, service juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations, abonnements et dons
- Amortissements sur mobilier (resp. achats)

Total des charges

- Excédents de produits
- Excédents de charges

TOTAUX

Budget 1991 Fr.	Comptes 1991 Fr.	Budget 1992 Fr.
3.200,--	3.200,--	3.200,--
47.000,--	52.863,50	45.000,--
24.000,--	26.240,20	25.000,--
12.400,--	14.350,--	13.300,--
400,--	450,--	500,--
165.000,--	165.590,60	160.000,--
11.000,--	13.146,55	18.000,--
263.000,--	275.840,85	265.000,--
20.000,--	18.095,05	20.000,--
199.000,--	199.478,85	209.000,--
10.000,--	9.629,70	10.000,--
10.000,--	9.106,95	11.000,--
6.500,--	6.186,20	7.000,--
6.500,--	6.014,10	7.000,--
6.000,--	12.383,15	7.000,--
4.000,--	---,--	4.000,--
262.000,--	260.894,--	275.000,--
1.000,--	14.946,85	
		./. 10.000,--
263.000,--	275.840,85	265.000,--
=====	=====	=====

4.2. Bilans

	<u>ACTIFS</u> <u>Fr.</u>	<u>PASSIFS</u> <u>Fr.</u>	
Bilan au 1.1.91			
Caisse	401,55	15.040,50	Transitoires
CCP	3.083,20	80.000,--	Fonds de réserve
Banque	172.684,15	81.133,40	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
Totaux	176.173,90	176.173,90	
	=====	=====	

Bilan au 31.12.91

Caisse	430,10	19.901,30	Transitoires
CCP	1.068,10	90.000,--	Fonds de réserve
Banque	194.478,35	86.080,25	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
Totaux	195.981,55	195.981,55	
	=====	=====	

4.3. Modification de la fortune

	<u>Fr.</u>
- fortune à la fin de l'exercice	176.080,25
- fortune au début de l'exercice	161.133,40
Augmentation de la fortune	14.946,85
	=====

4.4. Contributions professionnelles en 1991

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'année 1991 :

<u>Contributions</u>	<u>Budget 1991</u>	<u>Comptes 1991</u>	<u>Budget 1992</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
Contrib. des producteurs de lait (0,12 ct par kg de lait)	90.000,--	90.933,70	90.300,--
Contrib. des non-producteurs de lait (Fr./Ha. resp. Fr./UGB)	7.300,--	8.606,50	8.000,--
Contributions totales	97.300,--	99.540,20	98.300,--
<u>Répartition</u>			
Union suisse des paysans	48.300,--	48.300,--	48.300,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	24.000,--	26.240,20	25.000,--
Répartition totale	97.300,--	99.540,20	98.300,--
	=====	=====	=====

4.5. Fonds de solidarité - exercice 1991

	<u>Doit Fr.</u>	<u>Avoir Fr.</u>
Bilan d'entrée au 1.1.91	58.800,45	
Dotation 1991 par la FPAS Brougg	26.194,--	
Intérêts bruts	4.939,95	
Contrib. au Service de dépannage agricole		15.000,--
Deux contrib. de solidarité (incendies)		1.000,--
Impôt anticipé et frais bancaires		1.766,50
Bilan de sortie au 31.12.1991		72.167,90
Balance	89.934,40	89.934,40
	=====	=====

4.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1991. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de produit de Fr. 14.946,85. Du reliquat positif, Fr. 10.000,-- ont été portés en augmentation du compte "fonds de réserve" et Fr. 4.946,85 en augmentation du compte "capital". Au 31.12.1991, la fortune se monte à Fr. 176.080,25.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde se monte à Fr. 72.167,90 au 31.12.91.

La commission de vérification remercie sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire général et Mme Christiane Girardin, secrétaire, pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1991 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 24 janvier 1992.

Les vérificateurs :

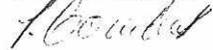
François Rossé



Jean-François Schaffner



Yves Courbat



Dominique Paupe



5. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

PRIMES ET CONTRIBUTIONS

Production animale

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (fr./pièce)

de la 2ème à la 10ème vache *	1'720,- [ZM 2-4 : + 100.-]
de la 11ème à la 20ème vache *	1'680,-
de la 21ème à la 50ème vache	1'030,-
dès la 51ème vache	500,-

* Les exploitations paysannes s'adonnant à l'engraissement de veaux, dont l'effectif est de 20 vaches au maximum et qui engraisent par vache détenue au moins deux veaux maigres jusqu'à l'abattage et les livrent à la boucherie ont droit à une **contribution supplémentaire de fr. 200.- par veau**. Un certificat ad hoc doit être remis au Service de l'économie rurale dans les 10 jours suivant l'abattage.

Contributions aux frais des détenteurs de bétail (fr/UGB, max 15 UGB)

	Chevaux, bovins porcins	Moutons, chèvres
Zone préalpine des collines	210,-	260,-
Zone de montagne 1	380,-	470,-
Zone de montagne 2	620,-	790,-
Zone de montagne 3	850,-	1'100,-

Autres contributions

Contributions à la surface (terrains en pente, fr/ha).

Zone	Préalpine des collines Montagne 1, 2 et 3	Hors de ces zones
Pente du terrain en %	18-34,9 35 et +	35 et +
Fauche ou culture	370,- 510,-	510,-
Pâturage	110,- 110,-	---,-
Surface minimale en ares	50 50	100

Ces contributions sont versées pour un **maximum de 20 hectares par exploitation.**

Contributions aux détenteurs d'animaux (fr/expl. et an)

La Confédération accorde, sur demande, une contribution annuelle globale aux détenteurs d'animaux qui gèrent, à des fins lucratives, une petite ou moyenne exploitation paysanne. Les animaux pris en considération sont les bovins, chevaux, moutons, chèvres, porcs, cerfs, daims et volaille. La surface prise en considération correspond à la surface cultivée de l'exploitation, diminuée de la forêt et des pâturages d'estivage. L'allocation minimale est de **fr. 200.-** et maximale de **fr. 6'000.-** par exploitation et par an.

Conditions d'octroi

Surface selon la zone	minimum	maximum
Plaine et préalpine	3 ha*	40 ha*
Montagne 1, 2, 3	3 ha*	illimitée
Effectifs d'animaux	5 UGBF	50 UGBF*
Charge en bétail par ha	---	3 UGBF
Revenu imposable, selon IFD	---	80'000,-*
Fortune imposable	---	700'000,-*

* Dégression de la contribution :

3 à 4,5 ha : demi contribution / 4,5 à 6 ha : 75% contribution
 de 40 à 49 ha
 de 50 à 59 UGBF
 de 80'000.- à 100'000.- fr. revenu
 de 700'000.- à 800'000.- fr. de fortune

Contributions d'estivage (fr/pièce)

	Alpages	Pâturages "alpestres"	Pâturages attendants
Vache laitière	170,-	120,-	70,-
Vache allaitante, taureau	115,-	70,-	70,-
Génisse 1 à 3 ans	35,-	30,-	30,-
Veau 1/2 à 1 an	15,-	15,-	15,-
Cheval adulte	70,-	70,-	70,-
Cheval 0 à 3 ans	30,-	30,-	30,-
Chèvre laitière	40,-	40,-	40,-
Autre caprin, mouton	7,-	7,-	7,-

Pour la même surface, il peut y avoir cumulé des contributions à la surface et d'estivage. Les exploitants doivent annoncer le bétail estivé jusqu'au 31 juillet.

Production végétale

Primes de culture

Surface minimale par exploitation en ares	10
Surface minimale de la parcelle en ares	3
Orge, avoine, triticale :	
- pour les 10 premiers hectares (fr/ha et an)	1'100,-
- pour les surfaces de plus de 10 hectares (fr/ha et an)	800,-
Féverolle et pois protéagineux [affouragement] (fr/ha et an)	1'800,-

Contributions aux surfaces de compensation écologique

Durée de 6 ans, au moins 30 ares par exploitation (10 ares par parcelle), au maximum 25% de la surface agricole utile du domaine. Prairies sans engrais et sans phytosanitaires. Dates de 1ère coupe prescrites selon les zones.

- zones de plaine, intermédiaire, intermédiaire élargie et préalpine des collines (fr/ha et an)	2'800,-
- zones de montagne (fr/ha et an)	2'300,-

Contributions à la jachère verte

Durée 1 à 2 ans, au moins 50 ares par exploitation, au maximum 25% de la surface agricole utile du domaine. Maximum 15 hectares par exploitation, gagnés sur les terres ouvertes. Charge maximales en bétail (fumure) prescrites selon les zones.

(fr/ha et an)	3'800,-
---------------	---------

Utilisation extensive des prairies

Durée de 6 ans, surface entre 0,5 et 10 ha par exploitation. Fumure azotée sous forme organique seulement. Dates de 1ère coupe fixées par zone.

Plaine, intermédiaire, préalpine (fr/ha et an)	600,-
Montagne 1 et 2 (fr/ha et an)	450,-
Montagne 3 (fr/ha et an)	300,-

Contribution à la production céréalière extensive (Extensio)

Au moins 10 ares par exploitation, l'ensemble des céréales panifiables et/ou des céréales fourragères du domaine, pas d'application d'insecticide, de fongicide, de raccourcisseur. Application de fumure et d'herbicide autorisée.

(fr/ha et an)	800,-
---------------	-------

Contributions compensatoires pour les conditions de production difficiles

Les contributions de compensation par hectare de surface agricole utile remplacent les contributions énumérées ci-dessous. Elles sont versées pour 40 hectares au plus par exploitation. Le montant des contributions correspond à celui versé en moyenne des années 1990/1991 par hectare de surface agricole utile sous forme de :

- suppléments aux primes de base pour les céréales fourragères, de maïs grain et de légumineuses;
- contributions à la production de céréales panifiables;
- contributions à la culture de pommes de terre en régions de montagne et dans les terrains en forte pente.

Inscription et annonce : du 1er au 30 avril 1992, auprès des offices communaux pour la culture des champs.

PRINCIPAUX RESULTATS DU RECENSEMENT 1990

Rubriques	1980	1985	1990	85/90 en %
Exploitations totales	2'015	1'872	1'715	- 8,4
Exploitations principales	1'439	1'362	1'254	- 7,9
Main-d'oeuvre totale	5'094	4'721	3'927	- 16,9
Main-d'oeuvre, hommes	3'335	3'154	2'636	- 16,5
Main d'oeuvre, femmes	1'759	1'567	1'291	- 17,6
Surface agricole utile (SAU)	38'318	35'623	37'324	+ 4,8
SAU/exploitation (total)	19,8	20,9	24,0	+ 14,8
SAU/exploit. principale	25,9	26,8	30,0	+ 12,1
Terres ouvertes	9'764	10'663	13'249	+ 24,2
Céréales	7'234	7'640	9'905	+ 29,6
Céréales panifiables	2'689	2'989	3'561	+ 19,1
Céréales fourragères *	4'223	4'308	5'787	+ 34,3
Pommes de terre	227	209	205	- 1,9
Betteraves sucrières	67	167	170	+ 1,8
Colza	396	523	695	+ 32,9
Maïs grain	322	342	557	+ 62,8
Maïs à ensiler	1'719	1'980	1'976	- 0,2
Prairies temporaires	2'348	2'907	2'379	- 18,2
Bovins totaux	57'206	56'966	59'095	+ 3,7
Vaches	21'192	20'731	20'688	- 0,2
Porcs totaux	16'009	12'606	10'123	- 19,7

* : sans le maïs grain

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Commission de vérification des comptes

MM. Yves Courbat, agric., Buix; François Rossé, enseignant, Boncourt; Jean-François Schaffner, agric., Bourrignon; Marc Arn, directeur, Le Noirmont; Dominique Paupe, agric., Epiquerez.

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mmes Véronique Fleury, Miécourt; Solange Quiquerez, Grandfontaine; MM. Paul Cerf, Seleute; Bernard Saucy, Lajoux; Rudolf Strasser, Cerniéwillers.

Commission foncière

MM. André Biedermann, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame; MM. Raymond Cerf, Seleute; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Eggenschwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Le Bémont; Fritz Minder, Bure; Dominique Varin, Alle.

Commission transfrontalière

MM. Denis Prêtre, **président**; Blaise Oriet, **secrétaire**; Robert Frund, Courgenay (Communauté de travail du Jura); Eric Amez-Droz, Bassecourt; Maurice Chalmei, Alle; Roger Gury, Beurnevésin; Fritz Stegmann, Boncourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Au **grand comité de l'Union Suisse des Paysans** : MM. Joseph Schaffner, agric., Bourrignon et Joseph Willemin, agric., Epauvillers.

Au **comité de la Fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse Romande** : MM. Jean-Pierre Beuret, Ministre DE, Saignelégier et Blaise Oriet, Delémont.

Au **comité du Groupement suisse pour la population de montagne** : M. Henri Cuttat, Rossemaison.

Au **comité du Centre romand d'informations agricoles** : M. Vincent Wermeille, Saignelégier.

Au **comité de AGRI HEBDO** : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame. MM. Jean Paupe et Blaise Oriet sont en outre délégués du Jura à l'assemblée plénière.

Adresse du secrétariat administratif

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE
Case postale 40

2853 COURFAIVRE

Tél : 066/ 56.71.44.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
 - 6 Associations de dames paysannes
 - 60 Sociétés de laiterie
 - 9 Coopératives (associations) agricoles
 - 3 Centres collecteurs de céréales
 - 9 Organisations de l'élevage chevalin
 - 5 Fédérations de l'élevage bovin
 - 43 Syndicats d'élevage bovin
 - 11 Syndicats d'élevage de menu bétail
 - 3 Groupements d'aviciculture
 - 2 Sociétés régionales d'apiculture
- Association cunicole d'Ajoie
 Association des fermiers JB + JU + NE
 Assoc. des groupes d'études en agric. et en écon. familiale
 Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
 Association des planteurs de tabac d'Ajoie
 Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont et env.
 ASETA, section jurassienne
 Association des sociétés de cavalerie du Jura
 COPAMAC, Coop. d'achat de matériel de construction
 CUMAB, Coop. d'utilisation de matériel betteravier
 Fédération d'apiculture du Jura
 Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
 Fête des paysans jurassiens
 Groupement des engraisseurs d'Ajoie
 Groupement des maîtres agriculteurs du Jura
 JURANICO, Coop. agr. pour l'écoulement des animaux
 Service de dépannage agricole du Jura
 Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon
 Société cantonale d'horticulture
 Société jurassienne des propriétaires de silos
 Société jurassienne de testage par insémination
 Société des vétérinaires jurassiens
 SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens
 SUCRACHARGE, Coop. de chargement des betteraves
 Syndicat paysan des Franches-Montagnes
 Union des moulins du Jura
 UPS, Union des producteurs suisses, section Jura